

CONSULTATION POUR LA TÂCHE À L'ÉDUCATION DES ADULTES

À QUOI ÇA SERT ?

- Ce guide sert à vous accompagner dans la consultation collective en lien avec la tâche lors de votre assemblée syndicale et vous soutenir dans la reconnaissance des activités professionnelles lors de la consultation individuelle avec la direction.
- Pour plus d'informations, consulter :
 - [Les savoirs essentiels de la tâche à l'EDA](#)
 - [La fiche syndicale de la tâche à l'éducation des adultes](#)
 - [Les savoirs essentiels du CPEPE](#)
 - [La fiche syndicale du CPEPE](#)

COMMENT UTILISER LE CANEVAS ET CE GUIDE ?

- Chaque établissement peut adapter le canevas afin qu'il corresponde à la volonté des enseignantes et enseignants et à la réalité du milieu.
- Il est fortement recommandé d'annexer le canevas rempli comme proposition enseignante au compte-rendu du CPEPE traitant de la consultation collective visant à déterminer les activités professionnelles autres que les cours et leçons ainsi que le temps imparti pour leur réalisation.
- Le tableau commenté plus bas vous aidera pour votre assemblée syndicale notamment.

GUIDE POUR L'ASSEMBLÉE SYNDICALE

AUTRES TÂCHES PROFESSIONNELLES (ATP) 280 heures (dont certaines pouvant être assignées par la direction)		
ÉLÉMENT DE CONSULTATION	RECOMMANDATION Sur une base annuelle à temps plein	
	Temps reconnu	Réurrence hebdomadaire
Temps de pause pour les élèves	• Faire reconnaître chaque temps de pause en ATP selon l'horaire. • Calculer le temps par semaine puis pour l'année	• Récurrent
Élaboration de matériel	• En consultation individuelle en fonction des spécialités au besoin • Possibilité de s'entendre avec les collègues sur un temps par niveau par exemple, pour être plus solide en consultation individuelle	• Non récurrent
Planification et préparation de cours et leçons ou ateliers	• En consultation individuelle en fonction des spécialités au besoin • Possibilité de s'entendre avec les collègues sur un temps par niveau par exemple, pour être plus solide en consultation individuelle	• Non récurrent
Correction	• En consultation individuelle en fonction des spécialités au besoin • Possibilité de s'entendre avec les collègues sur un temps par niveau par exemple, pour être plus solide en consultation individuelle	• Non récurrent

AUTRES TÂCHES PROFESSIONNELLES (ATP) 280 heures (dont certaines pouvant être assignées par la direction)		
ÉLÉMENT DE CONSULTATION	RECOMMANDATION	
	Sur une base annuelle à temps plein	
	Temps reconnu	Réurrence hebdomadaire
Excédent des journées pédagogiques (heures en sus)	Faire reconnaître les heures qui dépassent la durée prescrite d'une journée pédagogique (JP) de 4 h Ex. : Si les JP durent 5,5 heures, 1,5 x 8 JP doivent être reconnues	Non récurrent
Temps de déplacement entre deux centres au cours d'une même journée	S'applique pour la tâche éducative ou pour des tâches assignées	Récurrent
Participation volontaire à des activités de formation		Non récurrent
Rencontres pour étude de cas d'élèves, sans la présence des élèves		Non récurrent
Réunions ou rencontres - de concertation - de spécialité - avec la direction ou autres intervenants ...	Faire reconnaître un temps distinct pour chacune d'elles	Non récurrent pour que le besoin de ces rencontres soit collé à la réalité
Participation aux comités	CPEPE = 40 h minimum	Non récurrent
	CLP = 10 h minimum	
	- CÉ - Demander du temps reconnu, même si rien n'est prévu dans les conventions, car ce temps sera travaillé - Faire une proposition basée sur le temps réel mis cette année	
	Comités non conventionnés : - Faire une proposition collective basée sur le temps réel mis cette année - Faire attention à la multiplication des comités non conventionnés ! La consultation collective sert aussi au choix des comités à mettre en place.	
Insertion professionnelle Annexe XLIX	Minimum de 18 h	Non récurrent
Autres tâches professionnelles Exemples : - Échanges, communications, et courriels avec d'autres membres du personnel, de la direction du centre, etc. - Planification des sorties avec les élèves et temps alloué aux sorties	Si possible, être assez précis pour éviter les cases <i>fourre-tout</i>	Non récurrent